

Subventions aux municipalités

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député veut-il alors retirer la motion n° 4?

M. Yurko: Elle est retirée.

(La motion n° 4 de M. Yurko est retirée.)

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) propose:

Motion n° 1

Qu'on modifie le bill C-4, concernant les subventions aux municipalités, provinces et autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale qui lèvent des impôts fonciers, à l'article 2, en retranchant la ligne 35, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«montant de l'évaluation» La valeur annuellement attribuée».

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, pour terminer, je parlerai du premier amendement et des amendements suivants. Comme je le disais tout à l'heure le ministre a été conciliant au comité et s'est engagé à établir un comité chargé d'étudier les amendements proposés. J'ai donc déclaré au comité que je retirerais les amendements 1 et 2 puisque le ministre garantissait que le gouvernement renverrait le bill au comité un an après que le comité qu'il comptait établir, de concert avec les représentants des municipalités, aurait examiné les amendements présentés.

Le ministre ayant pris cet engagement au comité, et nous comptons qu'il le réitérerait à la Chambre—mais je remarque qu'il n'est pas là—nous serions prêts à retirer les divers amendements que nous avions proposés. Je suis étonné que le ministre soit absent.

M. Pinard: Il s'en vient.

M. Yurko: Nous avons convenu que si le ministre créait son comité pour faire étudier la question et les amendements proposés, non seulement par les députés de l'opposition mais, en fait, par les représentants de diverses municipalités qui présenteraient des mémoires, et que s'il nous assurait au nom du gouvernement que ce comité siégerait une année entière et ferait ensuite rapport du bill au cours de l'année, nous serions prêts à retirer les divers amendements. C'est ce qui a été dit au comité et c'est ce que je tiens à répéter à la Chambre.

Je trouve difficile de présenter un argument quand le ministre n'est même pas à la Chambre. Je tiens à répéter que je trouve un peu difficile de ne pouvoir m'adresser directement au ministre ni d'obtenir qu'il réitère la promesse qu'il nous a faite au comité. Nous voulions qu'il prenne le même engagement à la Chambre au nom du gouvernement, pas seulement en son nom. Ainsi, nous sommes prêts à approuver le projet de loi et à l'adopter en troisième lecture et lui faire ainsi franchir toutes les étapes. J'attends que le ministre prenne cet engagement avant d'aller plus loin.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, je me souviens d'avoir eu une conversation avec le ministre et il ne m'a pas indiqué qu'il avait l'intention de fournir l'assurance formelle dans le cas d'une déclaration faite à la Chambre au nom du gouvernement à l'effet de réétudier

ces amendements ou une partie du projet de loi en comité. Il n'a pas l'intention de fournir cet engagement formel ici ce soir. Alors, étant donné les circonstances, le député est aussi bien d'essayer de justifier ces amendements. On m'informe que le ministre devrait être ici dans quelques instants, et s'il y avait un changement à ce que je viens de dire, c'est peu probable, mais s'il y en avait un, je suis certain que le ministre n'hésitera pas à intervenir en invoquant le Règlement et à préciser ce qu'il a dit à l'honorable député. Mais, encore une fois, j'ai la conviction que le ministre n'a pas fourni une assurance formelle, savoir qu'il prendrait au nom du gouvernement la position à la Chambre, moyennant le retrait des amendements, de reconsidérer un projet de loi en comité d'ici un an. Il peut peut-être donner une certaine espérance au député qu'il est disposé à suggérer au gouvernement de reconsidérer certaines dispositions du projet de loi, mais de là à fournir une assurance formelle que le projet de loi sera réétudié en comité d'ici un an, cela, le ministre ne m'a pas dit qu'il l'avait fait. Quant à moi, je ne suis pas disposé, au nom du gouvernement, à fournir cette assurance au député. Alors, il n'est pas trop tard. Aucun dommage n'a été causé, et si le député veut essayer de justifier ces amendements, nous sommes disposés à l'entendre.

● (2050)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. J'ai entendu la requête du député d'Edmonton-Est (M. Yurko) et la réponse du président du Conseil privé. Si le député d'Edmonton-Est veut se voir accorder la parole, ce sera pour traiter de l'amendement à l'étude.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un rappel au Règlement et non d'une intervention dans le débat. Il concerne les assurances qu'on nous a données au comité. Le ministre nous a assuré au comité, non seulement qu'il était disposé à créer un comité et à communiquer dans un an les conclusions de ce comité au comité permanent, mais il a publié un communiqué en règle à ce sujet, qu'il a distribué au comité et à ses membres. Dans mon rappel au Règlement, je veux m'élever contre cette déclaration du leader gouvernemental. Je regrette que le ministre ne soit pas ici pour exposer la procédure qu'il a fait connaître au comité pour le réaménagement de ce bill au comité dans un an.

[Français]

M. Pinard: Sur le même sujet, monsieur le président, c'est un nouvel élément que le député apporte, à moins que je ne l'aie mal compris, lors de sa première intervention. Ce qu'il nous dit maintenant, c'est que le ministre ne lui a pas donné l'assurance que le comité en cause réétudierait ces amendements ou le projet de loi ou une partie du projet de loi d'ici un an. Le député dit qu'en comité le ministre aurait déclaré, ce qui aurait été suivi par un communiqué de presse, qu'il était disposé à considérer la formation d'un comité spécial qui étudierait la question et qui verrait à la déférer au comité. C'est une autre histoire.